

DECISION DU MAIRE 2025/051

Madame la Maire de Bourbon-Lancy

OBJET :

**Attribution de l'étude
de restauration de la
continuité
écologique et
d'accès à l'île de
l'ENS du Petit Fleury**

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 Mai 2020 donnant délégation à Madame la Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont ouverts au budget,

Considérant la volonté de la Ville de Bourbon-Lancy de réaliser une étude de restauration de la continuité écologique et d'accès à l'île de l'ENS du Petit Fleury, ayant comme objectif de restaurer la continuité écologique (piscicole et sédimentaire), d'aménager un accès pérenne à l'île (piétons et engins agricoles) et de restaurer un fonctionnement naturel du bras secondaire (sans entretien lourd)

Considérant la nécessité d'avoir recours à un bureau spécialisé,

Vu les candidatures et les offres des entreprises réceptionnées par la Commune

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'attribuer l'étude de restauration de la continuité écologique et d'accès à l'île de l'ENS du Petit Fleury au groupement VEODIS-3D- 1 Rue des Moulins - 63400 CHAMALIERES/ CITEO INGENIERIE- 4 Rue de Bel Air- 34680 ST GEORGES D'ORQUES.

ARTICLE 2 : le montant de l'étude se monte à **21 425 € HT soit 25 710 € TTC** pour la tranche ferme et à **12 650 € HT soit 15 180 € TTC** pour la tranche conditionnelle.

ARTICLE 3 : le présent marché sera notifié sur la plateforme Territoire Numérique.

ARTICLE 4 : Ampliation de la présente décision sera adressée :

au représentant de l'Etat,

- à Mme la Directrice Générale des Services pour exécution,

- à Mme la Comptable du SGC du Charolais Brionnais, Centre des Finances Publiques de Charolles.

Communication sera donnée au Conseil Municipal lors de sa réunion la plus proche.

Fait à BOURBON-LANCY, le 25 Septembre 2025

Edith GUEUGNEAU

Maire

